

V A D E M E C U M

Programme ECLAIR

1. Principes structurants
2. Une transmission des savoirs réussie
3. Un climat scolaire favorable

ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative



Sommaire

Introduction	3
Principes structurants	5
01. La mise en place d'expérimentations	7
02. Une équipe stable et motivée	10
03. Le décloisonnement du pédagogique et de l'éducatif	13
04. Des RAR aux ECLAIR.....	16
05. Une contractualisation approfondie	19
06. L'évaluation du programme ECLAIR.....	22
07. La formation dans les ECLAIR.....	26
Une transmission des savoirs réussie	31
08. Consolider les fondamentaux.....	33
09. Garantir la continuité des apprentissages dans l'école du socle	36
10. Évaluer les acquis des élèves.....	39
11. Personnaliser les parcours des élèves	42
12. Développer l'interdisciplinarité en collège et lycée	46
Un climat scolaire favorable	49
13. Le climat scolaire	51
14. La prévention de la violence et des phénomènes de harcèlement à l'école.....	57
15. L'ambition scolaire.....	63

Introduction

L'extension aux écoles et collèges RAR place le programme ECLAIR au centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances.

Ce programme national constitue un levier pour faire évoluer les pratiques quotidiennes au service de la réussite de tous les élèves. Il a pour objectifs la progression de chacun des élèves, le développement de leur ambition scolaire et professionnelle et l'instauration d'un climat scolaire apaisé propice aux apprentissages. Le constat de la persistance des écarts de réussite entre les élèves issus de milieux défavorisés et les autres (cf. bilan des RAR et PISA) nécessite d'y développer en priorité les évolutions majeures du système éducatif, destinées à favoriser l'ancrage des savoirs fondamentaux :

- la création d'une école du socle commun,
- la personnalisation des parcours d'apprentissage,
- le renforcement des liens entre pédagogie et vie scolaire,
- la personnalisation de la gestion des ressources humaines,
- la contractualisation des établissements avec les autorités académiques.

Le programme ECLAIR est une initiative nationale dont l'administration centrale donne le cadre et conduit l'évaluation globale en liaison avec les académies. Toutefois, seul le pilotage académique peut permettre d'encourager localement les évolutions de pratiques, d'accompagner les innovations et les expérimentations, d'entretenir et de réguler les dynamiques. L'autonomie renforcée des EPLE nécessite un accompagnement académique, car les équipes ne peuvent pas être laissées seules face à l'enjeu de faire progresser l'ensemble des élèves scolarisés dans les écoles et les établissements les plus difficiles. Le rôle des académies est déterminant.

- Les objectifs du programme servent de cadre de référence à la contractualisation entre les établissements ECLAIR et les autorités académiques.
 - Les corps d'inspection et les services académiques sont mobilisés auprès des équipes et concourent à l'évaluation de leur action et à leur formation.
 - Les écoles et les établissements sont amenés à s'auto-évaluer au moyen des outils mis à leur disposition.
 - Les académies ont la responsabilité de la mise en œuvre d'une politique dynamique de ressources humaines visant à favoriser la stabilité et la valorisation des équipes.
- Le vade-mecum recense des ressources pour le pilotage académique, notamment pour alimenter la contractualisation.

1. Principes structurants

01. La mise en place d'expérimentations	7
02. Une équipe stable et motivée	10
03. Le décloisonnement du pédagogique et de l'éducatif	13
04. Des RAR aux ECLAIR.....	16
05. Une contractualisation approfondie.....	19
06. L'évaluation du programme ECLAIR	22
07. La formation dans les ECLAIR	26

01 La mise en place d'expérimentations

L'innovation et l'expérimentation permettent d'aménager la norme scolaire pour tenir compte de la diversité des publics et de leurs besoins spécifiques. Il ne s'agit pas d'« innover pour innover » mais, sur la base d'un constat d'inefficacité ou de limites rencontrées par les pratiques en cours, de mettre en place une action originale et contrôlée. La nouveauté de l'action s'évalue au regard d'une situation donnée. L'expérimentation participe d'une démarche de développement professionnel continu, par laquelle les enseignants font progresser et enrichissent leurs pratiques.

Principes

- Les expérimentations de type « article 34 » sont conçues par les équipes des écoles et des établissements pour répondre aux besoins identifiés des élèves. D'une durée de trois à cinq ans, elles s'inscrivent dans le projet d'école ou d'établissement. Elles apportent des réponses spécifiques, innovantes, voire dérogatoires aux règles habituelles. Elles privilégient les actions menées en classe et portent en priorité sur l'acquisition des fondamentaux dans le premier degré et sur leur renforcement au collège.
- Ces expérimentations doivent être validées par les autorités académiques et mentionnées dans le contrat d'objectifs. Les corps d'inspection et les conseillers académiques recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE) ont un rôle essentiel à jouer pour aider les équipes à définir

les expérimentations à mettre en place et les accompagner. Intégrées au projet d'école ou d'établissement, ces expérimentations font l'objet d'un vote du conseil d'administration. À côté des expérimentations « article 34 », les équipes peuvent évidemment développer des innovations pédagogiques et éducatives.

Pistes d'action

Dans le cadre du diagnostic préalable au contrat d'objectifs, il importe d'identifier les objectifs auxquels les innovations et expérimentations peuvent contribuer.

■ **Mettre en place une « équipe projet »** qui :

- formalise le projet innovant ou expérimental, et notamment spécifie le caractère innovant de l'initiative ;
- identifie les modalités de mise en œuvre et d'évaluation du projet ;
- propose des pistes pour la sortie de l'innovation et de l'expérimentation et définit des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs qui permettront d'apprécier les suites à donner.

■ **Concevoir collectivement les modalités d'accompagnement** de l'innovation notamment par IA-IPR référent, le référent ECLAIR et le conseiller académique recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE).

■ **Développer des partenariats** avec des équipes de recherche (par exemple, l'Institut français de l'éducation, rattaché à l'ENS de Lyon ou des universités locales dont les composantes peuvent être intéressées par la conduite de recherche en lien avec les établissements scolaires).

■ **Développer une veille documentaire** dans le domaine des pratiques pédagogiques et, éventuellement, participer par des écrits à la constitution des ressources pour les autres établissements ECLAIR.

■ **Organiser des regroupements** sur des thématiques partagées pour mutualiser les expériences et garantir une « masse critique » d'enseignants innovants.

RESSOURCES

- Outil d'aide au pilotage de l'établissement (OAPE)
- Expérithèque, la base de données des expérimentations
<http://applications.eduscol.education.fr/experitheque>
- Sites académiques des CARDIE
<http://eduscol.education.fr/cardie>

“ Extrait du référentiel enseignant

Le professeur est capable de tirer parti des apports de la recherche et des innovations pédagogiques pour actualiser ses connaissances et les exploiter dans sa pratique quotidienne. Extrait de la compétence 10 du référentiel du métier d'enseignant, « Se former et innover ».

02 Une équipe stable et motivée

L'investissement et la stabilité des équipes éducatives affectées dans les établissements du programme ECLAIR sont des conditions de réussite du projet pédagogique. Les innovations en matière de gestion des ressources humaines favorisent l'émergence des innovations pédagogiques et éducatives. Il est donc indispensable d'encourager la constitution d'équipes stables et motivées autour d'un projet pédagogique partagé, élément essentiel de la réussite des élèves.

Principes

Un établissement ECLAIR se caractérise par l'existence d'un projet pédagogique partagé par tous les personnels de l'établissement. Ce projet s'appuie sur un diagnostic consensuel et précise les objectifs visés en termes de progrès des élèves. Ce cadre cohérent constitue la base nécessaire sur laquelle des équipes peuvent fonder des actions communes sous l'impulsion et la responsabilité du chef d'établissement. Leur mise en œuvre s'accompagne d'une gestion des ressources humaines innovante respectant les prérogatives statutaires de chacun.

■ Le chef d'établissement

Dans les établissements ECLAIR, le chef d'établissement est choisi par le ministère sur proposition du recteur, après avis de l'inspecteur d'académie sur la base de trois exigences : une expérience réussie en établissement difficile, une capacité d'animation d'équipe avérée et une volonté de s'impliquer dans des

projets pédagogiques novateurs.

Les objectifs fixés dans le contrat d'objectifs entre l'établissement et l'académie sont déclinés dans la lettre de mission établie par le recteur à l'attention du chef d'établissement. Le suivi de la mise en œuvre se fait dans le cadre d'entretiens trimestriels avec l'inspecteur d'académie au cours de la première année ; une périodicité annuelle paraît ensuite adaptée.

Le chef d'établissement est associé au choix de ses adjoints afin de constituer une équipe de direction dont la cohésion permettra la réussite du programme.

■ Les enseignants

Le profilage des postes en établissement ECLAIR permet aux personnels intéressés par le projet d'établissement de se porter candidat sur les postes vacants ou susceptibles de le devenir. Le chef d'établissement participe à l'affectation de tous les personnels de l'établissement en émettant un avis sur les candidatures au terme d'un entretien de « recrutement ». Cet entretien est l'occasion de s'assurer de la volonté de s'investir des candidats et de la bonne adéquation poste/personne.

Le chef d'établissement établit pour trois ans des lettres de mission pour chaque personnel de l'établissement en se référant aux axes forts du projet d'établissement. Il organise au moins une rencontre annuelle entre chaque agent et un membre de l'équipe de direction permettant de réaliser un bilan d'étape.

En cas d'incident, un suivi particulièrement attentif doit systématiquement être mis en place.

Des réunions trimestrielles avec l'ensemble de l'équipe permettent de faire un état des lieux de la mise en œuvre des projets pédagogiques, d'analyser les succès et les difficultés afin d'envisager les mesures d'ajustement nécessaires. Le suivi des élèves est favorisé par des rencontres régulières entre les préfets des études et les équipes pluridisciplinaires qui sont l'occasion d'identifier les situations à risque et les actions de remédiation à mettre en œuvre.

■ La reconnaissance de l'implication des personnels

Elle s'effectue soit dans le cadre de la prime de fonctions et de résultats (chefs d'établissement, personnels administratifs), soit dans le cadre d'un régime indemnitaire particulier.

La valorisation de l'expérience en établissement ECLAIR est également prise en compte dans la carrière de l'agent au titre de l'avancement d'échelon ou de la promotion de grade.

À l'issue de cinq années d'exercice en établissement ECLAIR, les enseignants qui ont su démontrer de réelles capacités d'investissement pour la réussite des élèves, pourront bénéficier d'une affectation répondant à leurs aspirations ou bénéficier de l'aide d'un conseiller mobilité carrière pour construire un projet professionnel et, le cas échéant, d'une formation pour le mener à bien. Si l'établissement relève également d'un RAR, l'ancienneté acquise par l'enseignant sera prise en compte dans les cinq années requises en ECLAIR pour bénéficier des dispositifs précités.

Le chef d'établissement pourra également bénéficier d'une priorité pour l'affectation de son choix parmi les possibilités offertes au mouvement des personnels de direction ou parmi les établissements de catégorie supérieure. Il pourra aussi bénéficier d'une aide personnalisée pour réaliser un projet d'évolution professionnelle.

Pistes d'action

- **Identifier un interlocuteur** dans les services académiques pour les équipes de direction des établissements ECLAIR afin de leur apporter des réponses adaptées en matière de gestion des ressources humaines.
- **Mettre à disposition des personnels** de l'établissement ECLAIR un espace destiné à permettre les échanges et les réunions informelles en groupes restreints.
- **Favoriser la construction des projets** professionnels personnalisés des personnels qui souhaitent évoluer dans leur parcours professionnel en leur proposant des formations.
- **Élaborer des protocoles académiques** d'inspection en ECLAIR.
- **Accompagner les personnels** dans leur prise de fonction en leur proposant les formations nécessaires.
- **Expérimenter**, dans le premier degré, des modalités permettant aux directeurs d'école et aux enseignants d'adhérer en toute connaissance de cause au projet d'école et au projet de réseau (postes fléchés, entretien préalable, procédure d'avis ...).

03 Le décroisement du pédagogique et de l'éducatif

Les pratiques quotidiennes, tant pédagogiques qu'éducatives, doivent être décroisées afin d'assurer une prise en charge coordonnée et cohérente des élèves. La nomination des préfets des études est un des éléments clés du programme. Ils ont vocation à coordonner et animer le travail pédagogique et éducatif des équipes.

Principes

Dans le cadre de la définition du contrat d'objectifs et de celle du projet d'établissement, le pilotage pédagogique et éducatif de l'établissement doit prendre toute sa place.

Les préfets des études interviennent dans les collèges et lycées du programme ECLAIR : un préfet des études par niveau au collège et un en seconde en lycée. Leur mission est d'assurer un suivi très individualisé des élèves et de fédérer les actions, tant pédagogiques qu'éducatives, pour le niveau concerné. Ces préfets sont essentiellement des enseignants, voire des CPE, disposant si possible d'une décharge.

Leurs missions se construisent en complémentarité de celles des professionnels exerçant dans l'établissement : équipes de direction, conseillers principaux d'éducation, professeurs, personnels médico-sociaux... Ils sont des éléments fédérateurs d'un travail d'équipe permettant l'émergence de nouvelles dynamiques pour assurer une meilleure transversalité des prises en charge des élèves. L'articulation entre vie scolaire et pédagogique et la prise en compte plus globale et individualisée des jeunes sur un niveau de classe ou une cohorte

représentent le cœur des missions des préfets des études. Ils favorisent également le lien entre les premier et second degrés.

Dans les anciens RAR, les professeurs supplémentaires ont vocation à devenir préfets des études. Les compétences acquises sur la coordination de projets, les liens interdegrés, le suivi d'élèves en difficulté pourraient être ainsi utilement réinvestis.

Pistes d'action

À l'école primaire

■ **Conduire des expérimentations** dans le domaine des rythmes scolaires. Pour alléger la journée scolaire, mieux organiser le temps de classe, l'articuler avec l'aide personnalisée et l'accompagnement éducatif.

Au collège

■ **Aménager l'emploi du temps des élèves**, par exemple par la mise en place d'un temps d'accueil matinal pour une meilleure mise au travail, par des horaires décalés d'entrées et de sorties, voire de récréation, par la réduction de la séquence d'enseignement à 45 minutes, l'alternance de cours longs (1 h 30) et courts (45 minutes), et la concentration de certains cours le matin. De même, les emplois du temps des enseignants doivent faciliter le nécessaire travail en équipe disciplinaire et interdisciplinaire.

■ **Organisation par semestre des enseignements**. Les arts plastiques et l'éducation musicale pourront être répartis, à raison de 2 h hebdomadaires sur 18 semaines, sur une année scolaire. Il pourra également être envisagé une organisation équivalente pour les SVT et les sciences physiques.

■ **Organiser une aide à l'orientation** ou au travail personnel dans le cadre de périodes banalisées réparties à des moments clés de l'année : début d'année, fin de premier trimestre, fin du deuxième trimestre.

■ **Offrir un environnement propice au travail** : qualité des locaux, équipement numérique (classes mobiles, tableaux interactifs numériques, laboratoires de langue), affichages pédagogiques dans les classes, horaires décalés d'entrée, de sortie ou de récréation selon les niveaux, cours de récréation séparées, etc.

■ **Utiliser le conseil pédagogique** comme une instance de discussion des expérimentations pédagogiques et y associer les inspecteurs pédagogiques.

Associer le premier degré aux instances pédagogiques des établissements publics locaux d'enseignement pour initier la dynamique de l'école du socle commun

■ **La composition des instances** à caractère pédagogique des établissements publics locaux d'enseignement (conseil pédagogique et comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) pourrait évoluer afin d'associer étroitement les membres de la communauté éducative des premier et second degrés.

■ **Entendre dans le cadre du conseil pédagogique** certains représentants des personnels du premier degré et l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription. De même, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté pourrait associer des représentants des personnels enseignants, des parents ainsi que des représentants des collectivités de rattachement des écoles du réseau.

RESSOURCES

**Élaboration d'un guide d'accompagnement
à l'attention des préfets des études**

04 Des RAR aux ECLAIR

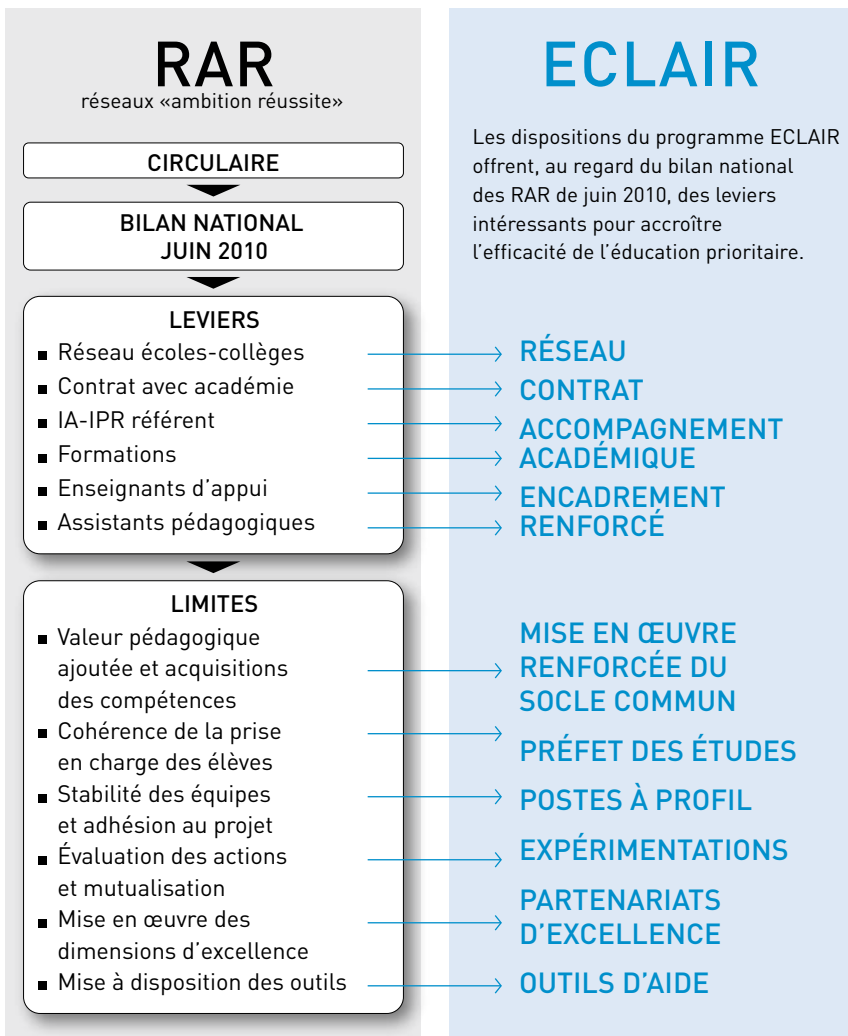
Les contrats des réseaux « ambition réussite » sont arrivés à échéance au cours de l'année 2010. Ils ont permis de redonner, grâce à une nouvelle structuration et un accompagnement renforcé, une priorité à environ 250 collèges et 1 720 écoles (environ 5 % des élèves) qui concentraient le plus de difficultés scolaires et sociales. Le bilan national des RAR, mené en juin 2010, témoigne à la fois des avancées dans le pilotage, les pratiques des équipes et les parcours des élèves, mais aussi de la faiblesse persistante des résultats scolaires. Les dispositions du programme ECLAIR offrent, au regard du bilan national des RAR de juin 2010, des leviers intéressants pour accroître l'efficacité de l'éducation prioritaire.

Principes

Le bilan national des réseaux « ambition réussite » met en avant des éléments positifs qui sont repris dans le programme ECLAIR. Dans d'autres domaines, le programme permet de progresser, comme le montre le graphique ci-contre.

Les dispositions du programme ECLAIR viennent renforcer les dynamiques à l'œuvre dans les RAR, ainsi qu'à remédier aux faiblesses persistantes. Elles permettent de mieux prendre en compte l'impact du climat scolaire sur les résultats scolaires, grâce notamment à la nomination de préfets des études

pour chaque niveau d'enseignement. Elles renforcent l'autonomie des établissements grâce au recrutement sur profil des membres des équipes et à la mise en œuvre d'innovations et expérimentations au service de la réussite scolaire des élèves.



Concernant le ciblage des établissements, l'extension du programme ECLAIR est l'occasion d'une refonte de l'éducation prioritaire. La plupart des collèges et des écoles des réseaux « ambition réussite » intègrent à la rentrée 2011 le programme ECLAIR. Il n'y aura plus de RAR à la rentrée 2011. Les recteurs choisissent la façon dont ils accompagnent les écoles et les collèges « ambition réussite » qui ne deviennent pas ECLAIR.

Pistes d'action

■ L'attribution et la gestion des moyens

Les décisions de dotation s'appuient sur la démarche de contractualisation conduite avec les établissements et les réseaux.

Même si l'administration centrale n'a pas de politique prescriptive en matière de taux d'encadrement, elle est chargée, en lien avec les académies, d'assurer le suivi du coût des dotations supplémentaires dans le cadre du programme ECLAIR afin de rendre compte à la représentation nationale des moyens consacrés par l'éducation nationale à sa politique en faveur de l'égalité des chances.

■ La mutation de l'éducation prioritaire

Le programme ECLAIR, nouvelle politique prioritaire nationale, a vocation à intervenir principalement dans les quartiers défavorisés des grandes agglomérations, en lien étroit avec la politique de la ville, dans le but d'obtenir des avancées décisives dans les résultats scolaires des élèves. Il n'est pas étendu à tous les territoires marqués par des difficultés sociales et il ne concerne pas les zones rurales. C'est la raison pour laquelle chaque académie développe, en plus du programme national ECLAIR, des politiques prioritaires académiques afin d'apporter des réponses aux autres problématiques éducatives de leurs territoires (zones rurales, zones périurbaines, zones maritimes, etc.) Ces politiques prioritaires déconcentrées, inscrites dans les projets académiques, sont plus proches des spécificités et des besoins locaux et permettent d'accompagner les écoles et les établissements qui en ont besoin.

05 Une contractualisation approfondie

La contractualisation avec l'académie est la démarche structurante du programme ECLAIR. Sa mise en œuvre s'appuie sur une organisation académique de pilotage du programme ECLAIR, institutionnalisée, volontaire et pérenne.

Principes

Les contrats d'objectifs et leur évaluation sont le corollaire de l'autonomie renforcée accordée aux établissements. Dans le cadre du programme ECLAIR, les contrats concernent des lycées ou des réseaux réunissant un collège et des écoles. Ces réseaux sont pilotés par le principal et l'IEN de circonscription afin d'impulser la même dynamique dans les deux degrés. Une instance de concertation permet de faire vivre ces contrats et de mobiliser l'ensemble des équipes pédagogiques et éducatives dans une démarche de projet. Leur élaboration ouvre la possibilité d'une réflexion approfondie entre l'équipe de direction, les personnels et les autorités académiques.

Le contrat d'objectifs s'appuie sur un diagnostic partagé, engage tous les acteurs et doit intégrer des tableaux de bord, ainsi que des cibles chiffrées de résultats scolaires attendus. Au-delà des objectifs, les contrats déclinent des programmes d'actions qui précisent la participation des acteurs aux différents niveaux d'enseignement. Ces contributions peuvent faire l'objet de lettres de mission.

Dans le cas des anciens réseaux « ambition réussite » dont les nouveaux contrats viennent d'être signés, un avenant, prenant en compte l'intégration dans le programme ECLAIR, devra être établi.

Pistes d'action

■ **Création, dans les réseaux réunissant un collège et des écoles, d'une instance de pilotage**, sur le modèle du comité exécutif des RAR : présidence conjointe du principal et de l'IEN, calendrier annuel des réunions transmis aux autorités académiques afin de favoriser la participation des IA-IPR référents, rencontres avec des responsables académiques du programme, relevés de conclusions des réunions diffusés aux équipes, etc.

■ **Élaboration collégiale des contrats** et implication des équipes : groupes de travail, validation au sein du conseil pédagogique et des conseils de cycles, déclinaison des objectifs par niveaux d'enseignement et/ou disciplines, lettres de mission.

■ **Respect d'une démarche de contractualisation** cohérente et aboutie : priorités en nombre restreint, cibles chiffrées, programme d'actions concrètes, plan de formations, modalités d'accompagnement par les services académiques.

■ **Suivi pluriannuel des contrats** : bilans d'étape, évaluations externes par l'administration ou la recherche.

■ **Élaboration de partenariats** pour soutenir les objectifs du contrat et l'ambition des élèves et implication des enseignants dans ces partenariats : convention avec des institutions culturelles, artistiques, scientifiques, sportives, cordées de la réussite, définition d'objectifs et d'actions avec les collectivités territoriales, participation aux actions de la politique de la ville (dispositif de réussite éducative, CUCS, appel à projets).

■ **Accompagnement des équipes** dans la mise en œuvre et l'évaluation du contrat d'objectifs : « accompagnement conseil » auprès des écoles et établissements, conception de protocoles d'évaluation finale et de bilans d'étape, tableaux de bord et indicateurs académiques.

RESSOURCES

Mise à disposition des écoles et des EPLE d'outils d'aide au diagnostic et au pilotage

- aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements (APAE) de la DEPP
- outil d'aide au pilotage des établissements (OAPE) de la DGESCO
- outils d'accompagnement élaborés par l'académie

06 L'évaluation du programme ECLAIR

L'évaluation est une condition déterminante de l'efficacité du programme ECLAIR. Elle est conçue, à tous les niveaux du programme, dès sa création. Elle est menée tout au long de sa mise en œuvre, afin d'apporter les informations nécessaires à sa régulation. Elle permet la définition de critères partagés et la production de données quantitatives et qualitatives qui contribuent à la réflexivité de chaque acteur et nourrissent les échanges entre les différents échelons du système éducatif.

Principes

■ L'évaluation nationale

L'administration centrale est chargée de l'évaluation nationale du programme ECLAIR. Elle propose et renseigne des indicateurs de performance relatifs aux ECLAIR pour les trois programmes de la mission enseignement scolaire. Elle élabore aussi un tableau de bord national afin de rendre compte aux assemblées, à la Cour des comptes, aux autres ministères et aux institutions européennes et internationales de la politique menée par l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances et de la réduction des inégalités.

Le programme ECLAIR est un programme national dont l'efficacité repose en grande partie sur l'intensité et la qualité du pilotage académique. Il devient un thème privilégié du dialogue de gestion conduit annuellement entre l'administration centrale et les académies. Il est intégré au cadre de référence et d'action

élaboré par les inspections générales pour faciliter ce dialogue. Une fiche académique d'évaluation du programme ECLAIR sera élaborée chaque année pour chaque académie par la DGESCO.

Un groupe de travail conduit par la DGESCO et la DEPP rassemblera l'ensemble des études conduites sur les ECLAIR dans le cadre d'études internes ou d'appels à projet en direction de chercheurs.

■ L'évaluation académique

Les académies sont responsables de l'évaluation de chaque école, établissement et réseau ECLAIR. Cette évaluation fait partie de la démarche de contractualisation. Elle s'appuie sur les services statistiques académiques et le suivi des équipes par les corps d'inspection.

■ L'auto-évaluation

Afin d'aider les établissements à se saisir des marges de manœuvre et d'initiatives que leur procure leur autonomie, les pratiques d'auto-diagnostic et d'auto-évaluation sont impulsées et accompagnées par les autorités académiques. Elles permettent de renforcer la cohésion des équipes autour d'une démarche de projet. Chaque établissement et chaque réseau se dotent d'un tableau de bord d'indicateurs, qu'ils alimentent pour partie grâce aux données mises à disposition par la DEPP dans l'application APAE. L'ESEN propose des formations sur le thème de l'auto-évaluation aux IEN de circonscription, principaux et proviseurs des ECLAIR. La DGESCO élabore, en lien avec l'IGEN et les académies, un outil d'aide au pilotage de l'établissement (OAPE) permettant de croiser des informations sur le fonctionnement et les résultats d'un réseau autour de cinq piliers de l'effet établissement.

L'évaluation est aussi au cœur de la conduite de l'action pédagogique par les équipes enseignantes afin de mieux prendre en compte les acquis et les besoins des élèves et de différencier leurs pratiques en conséquence (voir p. 39 la fiche concernant l'évaluation des élèves).

Pistes d'action

- **Bilan d'étape des contrats** avec des propositions de grilles de questionnement par l'académie.
- **Évaluations externes des établissements** ou des réseaux par les services académiques ou des chercheurs.
- **Accompagnement à l'auto-évaluation** de certaines actions ou pratiques par des équipes de chercheurs ou des centres académiques.
- **Élaboration d'évaluations par compétences** au niveau académique, conçues conjointement par les corps d'inspection et les enseignants, et servant d'appui pour l'accompagnement, la formation et l'évaluation des enseignants.
- **Prise en compte des projets et des performances** de l'établissement ou du réseau lors de l'inspection des enseignants.
- **Intégration de la question de l'évaluation** des enseignements dans la réflexion sur l'évaluation des ECLAIR.

RESSOURCES

- **Définition d'indicateurs LOLF** dans le cadre du projet de loi de finances
- Création par la DGESCO, en lien avec la DEPP et la DGRH, d'un **tableau de bord national du programme ECLAIR**
- Réalisation par la DGESCO, en lien avec la DEPP, la DGRH et les académies, d'une **fiche académique d'évaluation du programme ECLAIR, outil support pour le dialogue de gestion**
- **Mise en place par la DEPP des indicateurs de valeur ajoutée des collèges (IVAC)** sur le modèle des indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL)
- **Mise à disposition des établissements d'une banque d'indicateurs** par la DEPP grâce à l'application d'aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements (APAE)
- **Mise à disposition des établissements et des réseaux par la DGESCO d'un outil d'aide au pilotage de l'établissement (OAPE)** permettant d'analyser conjointement le fonctionnement et les résultats d'un réseau
- **Initiatives académiques** au service du pilotage du programme ECLAIR et de la contractualisation avec les établissements et les réseaux

07 La formation dans les ECLAIR

La formation continue des personnels est un levier d'action de la dynamique pédagogique qui est au cœur du programme ECLAIR. Dans ces établissements encore plus que dans les autres, les actions de formation doivent être des outils d'accompagnement des enseignants et favoriser les innovations pédagogiques.

Principes

La formation continue des personnels est un levier d'action de la dynamique pédagogique qui est au cœur du programme ECLAIR. Dans ces établissements encore plus que dans les autres, les actions de formation doivent être des outils d'accompagnement des enseignants et favoriser les innovations pédagogiques.

La réussite du programme ECLAIR passe par la mobilisation collective des équipes autour de projets pédagogiques orientés résolument vers la réussite de tous les élèves. Les actions de formation venant en appui de cette dynamique ont donc vocation à s'adresser à l'ensemble de l'équipe éducative ou à certains de ses membres regroupés autour de problématiques communes et pertinentes. Elles se fonderont sur une logique d'établissement ou de réseau.

Ces actions de formation collective seront prioritairement réalisées in situ pour prendre en compte toutes les spécificités de l'environnement et porteront prioritairement sur des problématiques adaptées : accueil des publics hétéro-

gènes, gestion de classe, didactique des disciplines, prise en compte de la multiplicité des origines culturelles dans le dialogue avec les familles...

La formation doit également contribuer à promouvoir une gestion novatrice dans le domaine des ressources humaines.

Pour optimiser la mise en œuvre de la formation continue et assurer la plus grande cohérence dans le temps des différentes actions réalisées, un responsable de la formation sera nommé dans chaque établissement. Il aura un correspondant unique clairement identifié dans les services académiques qui veillera également, à son niveau, à garantir la meilleure synergie possible entre les différentes actions envisagées et réalisées.

Pistes d'action

■ **Compte tenu du caractère central de la maîtrise des apprentissages fondamentaux**, la politique de formation dans les ECLAIR doit permettre au professeur, notamment dans le premier degré, de connaître :

- les mécanismes d'apprentissage du langage en maternelle et le développement des capacités d'expression orale tout au long de la scolarité ;
- les mécanismes d'apprentissage de la lecture et ses obstacles ;
- les méthodes d'enseignement de la lecture et de l'écriture ;
- l'enseignement des règles fondamentales de l'orthographe et de la grammaire ;
- les démarches d'enseignement de l'arithmétique.

■ **L'acquisition des compétences du socle commun** par les élèves constituera un axe majeur des sessions de formation.

■ **Des rapprochements seront suscités entre les écoles et les collèges ECLAIR et des équipes universitaires** pour garantir la qualité méthodologique des recherches engagées dans le cadre du dispositif de formation.

■ Dans le contexte difficile des établissements du programme ECLAIR, la formation doit constituer un levier pour **aider à prévenir et gérer les situations de tension** liées à la survenance d'un incident :

- la gestion de classe et la prévention des incidents doivent constituer un

axe fort des actions de formation. La circulaire du 22 décembre 2010, prévoit l'organisation de sessions de trois jours de formation à la tenue de classe à destination des professeurs stagiaires et de l'ensemble des enseignants des établissements ECLAIR ;

- la prise en charge collective des situations de crise et l'aide à la définition d'un plan d'action en cas d'incident grave. Les équipes mobiles de sécurité (EMS) pourront participer à des actions de prévention.

Dans le premier degré, un accompagnement renforcé par les conseillers pédagogiques de circonscription éclaire au quotidien les efforts des maîtres, leur permet d'accéder aux ressources dont ils ont besoin, renforce l'efficacité de leur enseignement et leur permet de mieux comprendre le sens de leur mission. Cet accompagnement pédagogique de proximité peut inclure, chaque fois que cela est possible, une dimension de recherche et d'innovation qui sont des démarches productives pour les équipes concernées.

■ Dans le second degré, des formations axées sur les **échanges de bonnes pratiques** et les retours d'expérience permettront aux enseignants d'utiliser les ressources du réseau académique des établissements ECLAIR.

■ **Pour accompagner les innovations dans le domaine de la gestion des ressources humaines**, il s'agit de sensibiliser les chefs d'établissement et les membres de l'équipe de direction aux questions du recrutement et de l'évaluation :

- conduire un entretien de recrutement ;
- rédiger une fiche de poste et une lettre de mission ;
- conduire un entretien d'évaluation ;
- appréhender globalement l'évaluation ;
- développer leurs compétences en matière de pilotage de l'établissement et de ses équipes.

■ **Mettre en réseau** des établissements ECLAIR de l'académie afin de permettre un échange de bonnes pratiques grâce à une animation académique.

RESSOURCES

- **Élaboration d'un guide d'accompagnement**
à l'attention des préfets des études
- **Organisation d'un séminaire** à l'ESEN
les 28 et 29 mars 2011 sur la contractualisation
- **Organisation d'un séminaire** à l'ESEN
sur l'évaluation, avec les groupes d'impulsion
académiques de l'évaluation des ECLAIR

2. Une transmission des savoirs réussie

08. Consolider les fondamentaux.....	33
09. Garantir la continuité des apprentissages dans l'école du socle.....	36
10. Évaluer les acquis des élèves	39
11. Personnaliser les parcours des élèves.....	42
12. Développer l'interdisciplinarité en collège et lycée	46

08 Consolider les fondamentaux

Pour compenser les inégalités, les écoles maternelles et élémentaires ECLAIR doivent être exemplaires en matière pédagogique. C'est par le travail de l'élève dans la classe, guidé par le maître qui transmet des connaissances, fait exercer des compétences, forme à des attitudes que la réussite scolaire est possible pour tous. Les enfants doivent, dans ces écoles et ces collèges, recevoir un enseignement structuré et progressif ouvert sur le monde et sur l'avenir. Ils doivent, sans faille, et aussi longtemps qu'ils en ont besoin, être entraînés à maîtriser les automatismes de base qui sont les outils de l'appropriation du savoir et pouvoir en éprouver l'usage dans des situations variées et complexes.

Principes

■ Les fondamentaux : une priorité

Dans les établissements « ECLAIR », la priorité doit être donnée aux fondamentaux. Les élèves doivent y trouver dès l'école maternelle des maîtres qui leur enseignent les règles fondamentales de la maîtrise de la langue orale et écrite, celles des mathématiques, celles de la morale et de la citoyenneté.

C'est une ambition élevée qui ne se résume pas à dispenser un outillage dénué de sens mais qui doit prendre explicitement en compte un apprentissage de la compréhension : compréhension des textes et, plus largement, compréhension du monde. Car si l'école doit avant tout donner à tous les enfants les outils de l'accès à la connaissance, elle doit, dans le même temps, leur donner des clés

pour comprendre le sens de leur présence à l'école en tant qu'élève, les préparant ainsi à prendre leur place de citoyens dans la cité.

■ Une pédagogie rigoureuse et explicite

Il n'y a pas de pédagogie particulière aux « ECLAIR », en revanche, il y a, pour les équipes d'enseignants une exigence de rigueur et d'inventivité accrue. Chaque équipe doit être le creuset d'une recherche permanente d'équilibre entre transmission progressive des automatismes et ouverture sur la compréhension du monde. Cet équilibre doit être explicite dans les projets d'école et d'établissement comme dans les pratiques quotidiennes. Le socle commun en est le cadre, le livret personnel de compétences en est le principal outil.

Si la classe est le premier lieu de ces apprentissages, les équipes pédagogiques doivent faire jouer tout leur rôle à l'aide personnalisée, aux stages de remise à niveau et à l'accompagnement éducatif qui offrent des cadres de travail privilégiés pour une relation pédagogique en petit groupe favorable aux apprentissages des élèves les plus fragiles.

➔ Pistes d'action

■ **Faire figurer explicitement dans les projets d'école comme dans le projet d'établissement** du collège les modalités pédagogiques qui concourent à la maîtrise de la compréhension et de l'expression orale et écrite de tous les élèves.

■ **Élaborer un enseignement progressif** de la compréhension des mots, des phrases et des textes et un entraînement quotidien à l'expression orale et écrite depuis l'école maternelle jusqu'au collège.

■ **Développer des stratégies pédagogiques nouvelles** privilégiant les entraînements progressifs et structurés en petit groupe.

■ **Développer des partenariats** entre les établissements scolaires et les structures culturelles, principalement les bibliothèques, pour faciliter l'accès des élèves au livre et plus généralement aux ressources culturelles.

■ **Organiser l'accès des élèves à des textes complexes** en ménageant des parcours personnels de lecture de l'école au collège.

■ **Développer systématiquement des actions inter-degrés** motivantes dans les domaines du français et des mathématiques (défi-maths, concours d'écriture, semaine du livre et de la lecture...).

■ **Former les élèves au travail autonome**, notamment par le recours aux ressources numériques.

■ ■ ■ Expérimentations

Une expérimentation en cours avec le CNRS dans des classes de l'éducation prioritaire de l'académie de Lyon vise à mesurer les effets d'un entraînement cognitif, structuré, en petits groupes sur l'apprentissage de la lecture au CP.

Les programmes d'activités sont conçus par des équipes universitaires pluridisciplinaires associant spécialistes de l'apprentissage, de la langue et de la psychologie cognitive, qui forment les enseignants. Ils sont mis en œuvre dans quarante classes de CP simultanément avec quarante classes témoin qui permettent une évaluation scientifique. L'ensemble des ressources rendues disponibles par l'expérimentation sera mis à disposition des enseignants après validation par les résultats de l'expérimentation.

D'autres expérimentations du même type seront lancées dès la rentrée 2011 dans les domaines de l'apprentissage des mathématiques au cycle 2 et de la langue orale en école maternelle.

En mathématiques un entraînement similaire sera conçu pour l'arithmétique en CP. Simultanément, une mallette de manipulation sera conçue pour la grande section.

Dans le domaine de l'accompagnement éducatif, les clubs « coup de pouce CLE » sont l'objet d'une expérimentation visant à en évaluer les effets sur les apprentissages des élèves de CP.

09 Garantir la continuité des apprentissages dans l'école du socle

La scolarité du socle commun, qui commence à la maternelle, se poursuit à l'école et au collège, est faite de continuité et de ruptures fécondes. La continuité se construit dans la concertation entre les enseignants. Si la plupart des élèves assument sans difficulté les ruptures qui font grandir, certains ont besoin d'un accompagnement que les équipes pédagogiques doivent savoir leur apporter sous forme d'aides personnalisées.

Principes

L'objectif prioritaire des établissements ECLAIR, est l'acquisition, par tous les élèves, du socle commun de connaissances et de compétences : c'est le fondement d'une poursuite de scolarité la plus ambitieuse possible pour chacun des élèves. Les organisations doivent tendre vers la mise en œuvre de l'école du socle commun.

La maîtrise du socle commun passe par l'acquisition des fondamentaux, la consolidation des acquis, la construction des savoirs, l'acquisition de méthodes de travail et la différenciation pédagogique.

Le livret personnel de compétences permet d'enregistrer les progrès de chaque élève et retrace les parcours individuels pour mieux en garantir la continuité au sein de l'école du socle (continuité école-collège).

Pistes d'action

■ **Développer la pratique des PPRE de passage CM2 – 6^e** qui s'appuient sur les informations du livret personnel de compétences au palier 2, et sont construits, lors des commissions d'harmonisation, par les professeurs des écoles et les professeurs de français et de mathématiques du collège. Ils sont dédiés à l'acquisition des fondamentaux.

■ **Conduire des projets d'accompagnement** d'élèves de primaire par des élèves de collège dès leur entrée au collège. Ces actions de parrainage s'inscrivent dans un projet éducatif qui associe les élèves.

■ **Expérimenter des échanges de service** (en particulier en sciences et langues vivantes) entre le premier et le second degré.

■ **Organiser des rencontres fréquentes entre enseignants des écoles et du collège** sous l'autorité des IEN de circonscription et des principaux de collège pour ancrer la liaison entre l'école primaire et le collège dans les pratiques institutionnelles (commissions de liaison), pour assurer un suivi individualisé des élèves en s'appuyant systématiquement sur le livret personnel de compétences et les évaluations nationales, pour concevoir et conduire des projets communs.

■ **Participation des professeurs des écoles** aux actions d'aide personnalisée au collège pour les élèves de 6^e.

■ **Harmoniser le langage**, en particulier le vocabulaire grammatical, mathématique et scientifique utilisé dans les classes de l'école primaire et le collège comme à l'intérieur du collège entre les différentes disciplines, en s'appuyant sur les nomenclatures officielles, les programmes et progressions, et les grilles de références publiées sur Eduscol.

■ **Accueillir des classes du primaire** pour des séquences d'enseignement dans la structure même du collège (salle de travaux pratiques, laboratoire de langue) pour des actions ponctuelles, des projets communs, des cycles d'enseignement.

■ **Développer les stages** de remise à niveau pour les élèves de CM2 au mois d'août dans les locaux des collèges d'accueil des élèves afin de permettre aux élèves de se familiariser avec leur nouvel établissement et leurs futurs professeurs.

RESSOURCES

- **Le livret personnel de compétences** est l'outil privilégié de liaison permettant d'une part de préciser les compétences travaillées en CM2 et d'autre part d'identifier les points forts et les difficultés de chaque élève.
- **Des grilles de références**, publiées sur le site Eduscol, aident les enseignants à définir les critères de validation.

10 Évaluer les acquis des élèves

L'évaluation des acquis des élèves est une composante essentielle de l'enseignement, sa maîtrise est une compétence essentielle du métier d'enseignant. Elle participe pleinement de la construction des apprentissages.

Principes

Les apprentissages sont soutenus par la mise en place de stratégies d'évaluation à trois moments clés : au début, avec l'évaluation diagnostique, en cours d'apprentissage avec l'évaluation formative et à la fin des apprentissages avec l'évaluation sommative. L'évaluation doit être utilisée comme un levier de progression pour permettre la mise en place d'une politique éducative efficace.

Cette évaluation, qui s'inscrit dans le cadre national de l'évaluation par compétences, a pour objet d'adapter davantage l'enseignement. Elle facilite le repérage et l'analyse des difficultés des élèves. Elle vise aussi à renforcer leur motivation, leur estime de soi et à les rendre acteurs de l'évaluation en favorisant leur autonomie. Elle nécessite une implication forte de l'équipe pédagogique et le plus souvent une communication renforcée avec les parents.

Parce que l'évaluation des élèves a un fort impact sur l'estime de soi et par suite sur le rapport à l'école, les évaluations conduites doivent respecter les règles de transparence connues de tous mais inégalement appliquées : des évaluations annoncées, dont les finalités sont énoncées, dont les objectifs à évaluer ainsi que les critères d'évaluation sont précisés. Toute évaluation donnera lieu à restitution dont l'objet même est d'aider l'élève à se mobiliser sur des objectifs d'apprentissage clairement identifiés qu'il aura conscience de pouvoir atteindre.

Les protocoles nationaux d'évaluation des acquis des élèves constituent des outils communs aux enseignants des différents établissements scolaires et des différents cycles. Ils sont la base de conception d'outils complémentaires, conçus et mis en œuvre par des équipes inter-degrés.

Pistes d'action

- **Exploiter les évaluations nationales** au niveau de chaque élève, à celui de la classe, à celui du cycle.
- **Assurer le suivi de l'évaluation** par compétences à partir du livret personnel de compétences.
- **Élaborer des évaluations** diagnostiques standardisées et un outil de suivi de l'acquisition des compétences.
- **Mobiliser le conseil pédagogique** afin d'harmoniser les pratiques d'évaluation.
- **Communiquer régulièrement avec les élèves et leurs familles** un état détaillé des acquis des élèves et des points à consolider en s'appuyant sur le livret personnel de compétences.
- **Conduire une réflexion commune école-collège** sur les pratiques d'évaluation dans le cadre de la liaison école-collège.
- **Réutiliser les outils d'évaluation** standardisée à différents moments de l'année ou du cycle pour positionner les élèves et évaluer leurs progrès.

Expérimentations

- **Constitution d'évaluations diagnostiques** standardisées et d'un outil de suivi de l'acquisition des compétences.
- **Auto-évaluation, évaluation par les pairs.**
- **Expérimentation d'une évaluation** en cycle central (mi ou fin 5^e) sur deux ou trois compétences du socle commun.
- **Classes « sans note ».**
- **Évaluation par contrat de confiance** (cf. travaux d'Antibi).

« Extrait du référentiel enseignant

Le professeur sait évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences atteint par les élèves. Il utilise le résultat des évaluations pour adapter son enseignement aux progrès des élèves. Il fait comprendre aux élèves les principes d'évaluation et développe leurs capacités à évaluer leurs propres productions. Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.

Le professeur connaît :

- les différentes évaluations qu'il peut être amené à pratiquer ainsi que les usages qui peuvent en être faits ;
- les principes et outils de validation et de certification.

Le professeur est capable :

- de comprendre les fonctions de l'évaluation ;
- de concevoir des évaluations aux différents moments de l'apprentissage, c'est-à-dire :
 - . définir le niveau d'exigence de l'évaluation,
 - . utiliser différentes méthodes d'évaluation (tests, feuilles de positions, grilles d'observation, etc.),
 - . adapter le support et le questionnement en référence aux objectifs et au type d'évaluation que l'on souhaite mener,
 - . expliciter les consignes, guider les élèves dans la préparation de l'évaluation,
 - . expliciter les critères de notation,
 - . analyser les réussites et les erreurs constatées,
 - . concevoir des activités de remédiation et de consolidation des acquis (exercices d'entraînement, exercices de mémorisation oraux ou écrits, activités d'aide, de soutien et d'approfondissement, etc.) ;
- de développer les compétences des élèves dans le domaine de l'auto-évaluation ;
- de pratiquer la validation des acquis, l'évaluation certificative (examens, contrôle en cours de formation, compétences linguistiques incluses dans le cadre européen commun de référence pour les langues, paliers de validation du socle commun, B2i, etc.).

Le professeur pratique l'évaluation dans le cadre d'une relation claire et de confiance et pour cela :

- il mesure ses appréciations ;
- il valorise l'exercice et le travail personnel des élèves ;
- il veille à ce que chaque élève soit conscient de ses progrès, du travail et des efforts qu'il doit produire.

Compétence 7 « Évaluer les élèves ».

11 Personnaliser les parcours des élèves

La personnalisation des parcours permet de proposer à chaque élève ce dont il a besoin pour progresser au mieux de ces capacités. Elle concerne donc en priorité les élèves qui ont besoin d'être aidés dans leurs apprentissages. Mais chaque élève doit trouver à l'école la possibilité de développer au mieux toutes ses capacités dans des parcours d'excellence.

Principes

La personnalisation des parcours débute par la pédagogie différenciée conduite dans la classe même par le professeur. En cas de difficulté, des dispositifs d'aide sont disponibles : aide personnalisée, stages de remise à niveau, aides spécialisées. L'aide personnalisée, qui permet des reprises et des entraînements brefs et réguliers est au cœur des dispositifs d'aide. L'accompagnement éducatif est aussi un moyen de personnalisation des parcours en permettant des approfondissements et une ouverture culturelle accrue. Les aides doivent le plus souvent permettre d'éviter les redoublements qui n'apportent que rarement une solution dans le domaine des apprentissages, qui tendent à décourager les élèves et les condamnent à une ambition scolaire souvent en deçà de leur capacité.

Pistes d'action

À l'école primaire

■ **Concevoir et garantir collectivement les parcours des élèves**, en particulier pour les élèves en difficulté. Ces élèves, qui sont le plus souvent repérés dès l'école maternelle, ont besoin de la mobilisation des équipes pédagogiques pour plusieurs années. Le PPRE est l'outil de ce suivi.

■ **Mobiliser pour les aides toutes les ressources** propres à l'école dans des engagements pluriannuels : enseignants des classes, maîtres surnuméraires, maîtres spécialisés, dispositifs d'accompagnement éducatif. Les structures de la politique de la ville, principalement les programmes de réussite éducative, permettent une appréhension globale de la situation de chaque élève et des interventions complémentaires dans les champs éducatif ou médical.

■ **Repérer les talents** et offrir aux élèves qui en ont les capacités les approfondissements qui leur permettront de les développer et de s'inscrire dans un parcours scolaire d'excellence.

■ **Mobiliser les moyens de l'accompagnement éducatif** pour concevoir des parcours d'excellence dans des domaines variés et principalement : arts, sports, sciences, langues vivantes.

■ **Utiliser l'aide personnalisée** pour l'anticipation des leçons et faciliter le travail en classe des élèves les plus fragiles. Cette démarche permet d'apporter aux élèves qui en ont besoin les références culturelles ou les connaissances nécessaires à la compréhension d'un travail scolaire à venir. Elle est particulièrement utile pour la lecture lorsque des lacunes en matière de références risquent d'entraver la compréhension.

■ **Centrer l'accompagnement éducatif sur des objectifs articulés aux programmes** pour mieux accompagner les enfants les plus fragiles dans leurs apprentissages scolaires et permettre à tous d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences.

■ **Expérimenter des dispositifs** couplant l'aide personnalisée, les stages de remise à niveau et l'accompagnement éducatif afin de proposer aux élèves les plus en difficulté un temps de prise en charge plus important et mieux articulé. Par exemple, pour un même élève de CP : aide personnalisée pour la maîtrise du code couplée à des lectures d'albums en accom-

pagnement éducatif ; pour un même élève de CM : aide personnalisée en orthographe couplée avec des ateliers d'écriture ...

■ **Favoriser la participation des professeurs** ou des aides éducateurs du collège aux activités d'accompagnement éducatif à l'école.

■ **Expérimenter la participation d'élèves de CM2** à l'accompagnement éducatif au collège.

■ **Inciter des enseignants d'autres écoles** à encadrer des actions d'accompagnement éducatif et des stages de remise à niveau pour garantir la couverture des besoins des établissements « ECLAIR ».

■ **Expérimenter une organisation du temps** dégageant des plages horaires importantes chaque jour de la semaine y compris le mercredi après midi tout en raccourcissant la journée scolaire afin d'optimiser l'offre d'accompagnement éducatif et de faciliter l'accès à l'accompagnement éducatif aux élèves qui bénéficient de l'aide personnalisée.

■ **Organiser pour les élèves des stages de remise à niveau** la possibilité de participer à des activités sportives ou culturelles les après-midi.

Au collège

■ **Renforcer la différenciation pédagogique** en classe en s'appuyant sur l'accomplissement de tâches complexes avec des aides adaptées aux besoins des élèves pour la construction des compétences du socle commun.

■ **Permettre aux professeurs des écoles** de participer, au sein du collège de leur secteur, à la mise en œuvre des **programmes personnalisés de réussite éducative** (PPRE) et, plus généralement, à l'ensemble des actions destinées au traitement des difficultés scolaires importantes.

■ **Varié les dispositifs pédagogiques** et les modalités de prise en charge des élèves pour mieux répondre à leurs besoins et atteindre les objectifs d'apprentissage : groupe de besoins, ateliers de langage et d'écriture, ateliers scientifiques et culturels, co-interventions, entretiens pédagogiques, tutorat et khôlles disciplinaires.

■ **Adopter les principes de l'aide personnalisée** de l'école pour l'aide au travail personnel.

■ **Mettre en cohérence** pour chaque élève les objectifs de l'aide personnalisée et l'accompagnement éducatif.

“ Extrait du référentiel enseignant

Le professeur est capable :

- de prendre en compte les rythmes d'apprentissage des élèves ;*
- de déterminer, à partir des besoins identifiés, les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des savoirs et des savoir-faire prescrits ;*
- d'adapter son enseignement à la diversité des élèves (pédagogie différenciée, aide personnalisée, programme personnalisé de réussite éducative) en s'appuyant notamment sur les outils numériques à sa disposition et à celle des élèves ;*
- dans le premier degré, de contribuer, avec les personnels qualifiés, à la mise en œuvre des aides spécialisées ;*
- au lycée de mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé ;*
- de participer à la conception d'un « projet personnalisé de scolarisation », d'un « projet d'accueil individualisé » pour les élèves à besoins particuliers et les élèves handicapés ou malades en s'appuyant sur des démarches et outils adaptés et sur les technologies de l'information et de la communication.*

Extrait de la compétence 6 du référentiel enseignant sur la prise en compte de la diversité des élèves.

12 Développer l'interdisciplinarité en collège et lycée

Le socle commun de connaissances et de compétences a pour objectif de donner du sens à la culture scolaire fondamentale, en se plaçant du point de vue de l'élève et en construisant les ponts indispensables entre les disciplines et les programmes. Pour s'insérer dans un monde complexe et s'y épanouir professionnellement, il est indispensable que l'élève ait appris à mettre en relation savoirs et savoir-faire dès que cette culture fondamentale est acquise. L'interdisciplinarité s'impose donc en collège et en lycée.

Principes

La mise en relation des connaissances et compétences acquises au sein des disciplines donne encore plus de sens aux apprentissages et renforce la cohérence des enseignements.

Elle est d'ailleurs rendue nécessaire par la validation de la maîtrise du socle commun obligatoire pour l'attribution du diplôme national du brevet par le biais du livret personnel de compétences. Chaque compétence qui constitue le socle commun requiert la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences.

Cette mise en relation permet de résoudre plus rapidement et plus efficacement les situations complexes soumises à la réflexion du collégien ou du lycéen pour le préparer à sa poursuite d'études.

Pistes d'action

■ **Travailler à partir des six thèmes de convergence** du pôle scientifique (mode de pensée statistique, développement durable, énergie, météorologie et climatologie, santé, sécurité). Pour chaque enseignement disciplinaire, il s'agit de contribuer, de façon coordonnée, à l'appropriation par les élèves de savoirs relatifs à ces différents thèmes, éléments d'une culture partagée. Cette démarche vise à faire prendre conscience de ce que la science est plus que la simple juxtaposition de ses disciplines constitutives et donne accès à une compréhension globale d'un monde complexe, notamment au travers des modes de pensée qu'elle met en œuvre.

■ **Approfondir l'enseignement de l'histoire des arts** obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire, du collège et du lycée (voies générale, technologique et professionnelle). C'est un enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire des œuvres d'art qui permet aux élèves de maîtriser les repères historiques et culturels indispensables pour comprendre les œuvres et enrichir leur pratique artistique.

■ **S'inspirer des principes et des méthodes** des travaux personnels encadrés (TPE) en lycée général et les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP) en lycée professionnel, pour solliciter la curiosité intellectuelle des élèves dans une situation d'apprentissage actif, mobiliser leurs savoirs dans une production, découvrir les liens qui existent entre les différentes disciplines et percevoir la cohérence des savoirs scolaires, acquérir des méthodes de travail et développer leur autonomie aussi bien que leur goût du travail en groupe.

■ **Mettre en œuvre, comme dans les sections européennes, des enseignements technologiques en langue étrangère** (en présence des deux enseignants concernés - langue et enseignement technologique), ou bien, l'enseignement d'une discipline (histoire-géographie, sciences de la vie et de la Terre, mathématiques, etc.) autre que la langue vivante, dans une langue étrangère.

■ ■ ■ Expérimentations

■ **L'expérimentation de l'enseignement intégré de science et de technologie** (EIST), mis en œuvre par l'Académie des sciences, l'Académie des technologies et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, est conduite depuis 2006 en classe de sixième et de cinquième. Cet enseignement conjoint de trois disciplines, les sciences de la vie et de la Terre, la physique-chimie et la technologie, est assuré par un seul professeur. Il s'inscrit dans le sillage de La main à la pâte à l'école élémentaire et offre aux élèves la possibilité de mener à bien une démarche d'investigation.

■ **Mise en place de pôles thématiques** transdisciplinaires (humanités, sciences...).

■ **Enseignement de la philosophie** avant la terminale.

“ Extrait du référentiel enseignant

Le professeur est conduit :

- à développer des approches pluridisciplinaires et transversales fondées sur les convergences et les complémentarités entre les disciplines ;
- à construire des activités permettant d'acquérir la même compétence par le biais de plusieurs disciplines ;
- à mettre sa discipline au service de projets ou dispositifs pluridisciplinaires

Extrait de la compétence 4 du référentiel enseignant sur la conception et la mise en œuvre de l'enseignement.

3. Un climat scolaire favorable

13. Le climat scolaire	51
14. La prévention de la violence et des phénomènes de harcèlement à l'école	57
15. L'ambition scolaire	63

13 Le climat scolaire

Le climat scolaire se compose des éléments suivants :

- le climat relationnel : entre adultes, entre adultes et élèves, entre élèves ainsi qu'avec les parents et les partenaires ;
- le climat « éducationnel » : l'organisation du temps et des espaces, les pratiques évaluatives, l'importance accordée aux progrès des élèves, leur responsabilisation, le système de reconnaissance, de renforcement ;
- le sentiment d'équité et de justice : existence de règles, connaissance de celles-ci, application rapide et cohérente ;
- le sentiment de sécurité ;
- le sentiment d'appartenance.

La qualité du climat scolaire repose sur l'engagement de l'ensemble des adultes de l'établissement. Il s'appuie sur un projet d'école et d'établissement qui porte en particulier sur les dimensions pédagogique et éducative (enseignements, vie scolaire), les valeurs fondamentales (respect de soi et des autres, des différences, solidarité...), la valorisation des élèves et des personnels, la collaboration avec les familles, le partenariat avec l'environnement de l'établissement.

Le rôle des enseignants et des personnels d'éducation, en particulier, est essentiel. La classe est le premier lieu où ce travail doit commencer.

Principes

L'action est fondée sur une approche positive qui peut s'appuyer sur les principes généraux de la prévention : prévention primaire (ou universelle) qui vise au bien-être global de la communauté éducative ; prévention secondaire (ou ciblée) qui s'attache à prendre en compte de manière spécifique des élèves dont les comportements ou les résultats scolaires alertent.

Les règles qui régissent les comportements vis-à-vis des adultes et entre élèves sont connues, expliquées, respectées par les adultes qui représentent pour les enfants des modèles, respectées par les élèves qu'il ne faut pas hésiter à sanctionner s'ils les transgressent et à valoriser et encourager lorsqu'ils ont un comportement positif et respectueux des règles.

Les pratiques pédagogiques mises en œuvre sont propres à développer une dynamique de participation, d'interaction dans le groupe, de coopération entre les élèves.

L'organisation des temps de récréation fait l'objet d'une attention particulière : par exemple, horaires différents pour les plus petites classes, modalités de surveillance, responsabilisation des élèves, proposition d'activités positives.

Le dialogue avec les parents est développé.

Pistes d'action

■ **Construire un projet éducatif** constitutif du projet d'établissement intégrant cinq axes essentiels concourant à instaurer un « bon » climat scolaire.

La gestion du temps

Une politique de gestion du temps réfléchie doit être partagée par la communauté éducative. La gestion du temps dans l'établissement implique de réfléchir et d'agir sur différents leviers, notamment :

■ **la prise en compte des temps d'apprentissage**, de pause, de pause

méridienne, d'accueil des parents, de concertation, de travail collectif pour les enseignants et de temps consacrés à des rituels (remise de prix, de récompenses, fête de fin d'année, etc.),

■ **l'accessibilité en termes d'horaires d'ouverture des locaux** (CDI, infirmerie, foyer des élèves, salles de travail), de l'établissement (accompagnement éducatif) en dehors du temps scolaire (soirs, samedis et vacances), en lien avec les horaires de transports scolaires et les collectivités territoriales,

■ **la planification annuelle et prévisionnelle de sorties** culturelles, sportives, de voyages, de stages.

La gestion des espaces

Tout en tenant compte des contraintes inhérentes aux bâtiments et à la réglementation, il s'agit de savoir si, pour optimiser la gestion des espaces, l'établissement a engagé une réflexion et des actions avec les collectivités territoriales sur :

■ **l'aménagement** des différents espaces réservés à l'accueil du public (parents, élèves), au travail des élèves, aux enseignants pour leur permettre de rester dans l'établissement après leurs cours, à la récréation et aux temps de pause,

■ **la mise à disposition d'espaces de détente**, d'activité physique, culturelle, de sociabilité et la propreté des espaces (en particulier l'état des sanitaires),

■ **la surveillance et la sécurisation** des espaces partagés ou isolés : la cour, aux alentours de la grille, le garage à vélo, le hall, la cantine, la permanence, les couloirs, la cafétéria...

■ **la surveillance des entrées et des sorties**, la gestion des intrusions.

L'animation de l'équipe éducative

L'amélioration du climat scolaire passe par un travail collectif impliquant l'ensemble des membres de la communauté éducative. Le travail peut s'organiser autour des points suivants :

■ **animation spécifique de l'équipe éducative**, à titre d'exemple : construction du projet avec l'ensemble de l'équipe, réunions régulières de services (informations réciproques, échanges...), entretiens individuels réguliers du personnel avec le chef d'établissement ou son adjoint, construction du projet de l'équipe vie scolaire, accompagnement des personnels ;

- **développement d'une culture commune** concernant le travail en équipe, l'évaluation des élèves ;
- **participation à des formations** en termes d'animation d'équipe pour le personnel de direction ;
- **visibilité du plan de formation** de l'EPLÉ.

La communication

La mise en œuvre de procédures de communication interne et externe facilite la qualité du climat relationnel. Par ailleurs, la communication est un élément constitutif de l'image et de l'identité de l'établissement :

- **à l'interne** : site internet, journal de l'établissement, réunions, diffusion des comptes rendus de réunions, etc., développement de procédures existantes (commission de suivi scolaire), mise en place de procédures, de protocoles en cas d'incidents ;
- **à l'externe** : rencontres régulières avec les fédérations de parents et leurs représentants, développement des relations avec les partenaires, échanges d'information, représentations dans les différentes instances, actions menées en commun avec l'environnement local, valorisation de l'établissement en s'appuyant sur le site internet, sur des brochures de l'établissement et sur les médias locaux (presse écrite, presse parlée, réseaux sociaux), valorisation des productions des élèves (fête de fin d'année, expositions, représentations théâtrales, etc).

Le développement de compétences sociales et civiques chez les élèves

Le développement de compétences sociales et civiques chez les élèves participe pleinement à leur préparation au bien vivre ensemble. Cet objectif partagé par tout le personnel doit être porté par le projet d'établissement et mis en œuvre par des pratiques éducatives adaptées notamment dans le cadre du CESC.

- **Instaurer un climat favorable** au « vivre ensemble » : faire adhérer la communauté éducative aux règles de la vie collective en la faisant participer à la rédaction d'une charte des règles de civilité, créer du lien entre les élèves (tutorat, parrainage, médiation par les pairs), développer le respect mutuel, l'écoute de la parole de l'autre, un sentiment de sécurité et de confiance dans le groupe, responsabiliser les élèves, développer leur autonomie, avoir une réflexion sur la problématique des « réseaux sociaux » (Facebook, utilisation d'internet, du téléphone portable), de la propagation

de rumeurs, du rapport à l'image, du respect de la vie privé, etc.

■ **Travailler avec les élèves** sur la connaissance et la compréhension du règlement intérieur.

■ **Prévenir et traiter l'absentéisme** : mise en place d'actions de prévention et de suivi de l'absentéisme au sein de l'établissement, en liaison étroite avec le CESC, instauration d'une information et d'un dialogue continu avec les parents, mise en place d'un dispositif permettant d'apporter des réponses rapides et efficaces lorsque des absences sont constatées, passation de conventions partenariales de prévention et de lutte contre l'absentéisme afin de favoriser l'intervention coordonnée des services.

■ **Développer la démarche éducative** en cas de manquement par les élèves aux règles établies : privilégier, aux exclusions, les mesures de responsabilisation, alternatives ou non à la sanction, associer l'élève à l'élaboration du contenu de la mesure de responsabilisation.

■ **Valoriser les élèves** : développer l'estime de soi, les évaluer positivement, leur offrir des activités valorisantes, faire appel à leur créativité, avoir de l'ambition pour eux, organiser des temps consacrés à des rituels (remises de prix...).

Pour les élèves qui ne respectent pas les règles du vivre ensemble, la commission éducative est chargée d'amener ces élèves, dans une optique pédagogique et éducative, à s'interroger sur le sens de leur conduite, les conséquences de leur acte pour eux-mêmes et autrui. Cette commission a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou ne répond pas à ses obligations scolaires et de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. Il s'agit de les aider à mieux appréhender le sens des règles de la vie collective au sein de l'établissement.

■ **Organisation de projets transversaux** : ateliers, théâtre, clubs, actions de solidarité.

■ **Programmation d'actions éducatives** (éducation à la santé, à la citoyenneté, formation aux premiers secours...).

Au lycée

Les axes proposés pour les collèges valent pour les lycées en tenant compte de la nécessité de développer progressivement l'autonomie et la responsabilité des élèves et de dynamiser la vie lycéenne : médiation par les pairs,

conseils de délégués, contrats didactiques, mise en projets, participation à des associations, participation à des manifestations et des concours locaux ou nationaux.

“ Extrait du référentiel enseignant

L'École doit dispenser les règles du vivre-ensemble, inciter à la tolérance et au respect d'autrui. Cette mission d'éducation suppose que l'école est elle-même un lieu où la violence est exclue. À cette fin, il est essentiel que les futurs professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation disposent des compétences nécessaires à la gestion des groupes et des conflits.

**Extrait de la compétence 5 du référentiel du métier d'enseignant,
« Se former et innover ».**

14 La prévention de la violence et des phénomènes de harcèlement à l'école

La violence en milieu scolaire revêt la plupart du temps des formes visibles et repérées, qu'elles soient verbales, physiques, d'atteinte aux biens, voire d'intrusions. D'autres formes plus discrètes appelées aussi « micro-violences » ou harcèlement minent, de manière insidieuse et durable le climat au sein des écoles et des établissements scolaires, avec des conséquences extrêmement dommageables, tant pour les victimes que pour les auteurs.

Principes

Le harcèlement à l'école ou intimidation est caractérisé par l'usage répété, non seulement de la violence physique, mais également de moqueries et autres humiliations. Le « cyberharcèlement », « cyberintimidation », ou « cyberbullying » est une variante récente reposant sur l'usage d'internet et des nouvelles technologies de communication.

Trois caractères majeurs permettent de définir le harcèlement.

1. Le ou les agresseurs agissent dans une volonté délibérée de nuire.
 2. Les agressions sont répétées et s'inscrivent dans la durée.
 3. La relation entre l'agresseur ou les agresseurs et la victime est asymétrique.
- Sont donc exclues les bagarres et disputes entre élèves : pour qu'il y ait harcèle-

ment, il faut que la victime ne soit pas, ou ne se considère pas comme étant en situation de se défendre. La pratique du harcèlement à l'école est inséparable de la mise en place d'une situation de domination. Parmi les formes de harcèlement on peut citer les insultes, le racket, les « jeux » dangereux (le jeu du taureau, la gard'av, le jeu de la couleur.), le happy slapping ou le « cyberbullying ». De même, les moqueries, l'ostracisation, ou encore la propagation de fausses rumeurs à l'encontre de la victime peuvent être considérées comme des formes de harcèlement.

Les conséquences de ces phénomènes peuvent être graves : décrochage scolaire, voire déscolarisation, désocialisation, anxiété, dépression, somatisation, conduites suicidaires. Outre les effets à court terme, le harcèlement scolaire peut avoir des conséquences importantes sur le développement psychologique et social de l'enfant et de l'adolescent : sentiment de honte, perte d'estime de soi, difficulté à aller vers les autres.

Pistes d'action

Pour être efficaces, les interventions ne doivent pas se limiter à l'enfant agressif et à la victime, mais inclure les pairs, le personnel de l'école et les parents. Elles doivent s'inscrire dans une perspective globale c'est-à-dire être centrées à la fois au niveau de l'école, de la classe et de l'individu et adaptées aux caractéristiques de l'établissement.

Les actions doivent veiller à :

- créer un environnement scolaire chaleureux impliquant tous les adultes ;
- mettre en place des règles et des limites claires contre les comportements violents ;
- en cas de violation de ces règles, appliquer des sanctions connues par avance ;
- exercer l'autorité (adultes et parents) avec respect.

Dans l'école

■ **mettre en place une politique « anti-harcèlement »** globale dès l'école primaire : cette politique doit être intégrée par tous les adultes (personnels et parents) et connue des élèves : par exemple, rédaction d'un document, séances d'information, de discussion...

■ **informer et former les enseignants** et sensibiliser les parents aux problèmes du harcèlement : apprendre les meilleures façons d'intervenir ; avoir recours à des aides de spécialistes et de formateurs extérieurs ;

■ **faire participer les « pairs »** à la lutte contre le harcèlement : sensibilisation aux mécanismes de groupe, prise de conscience des comportements (victimes, agresseurs et témoins), participation d'élèves médiateurs à des interventions...

■ **mieux surveiller et organiser** les cours et les temps de récréation : fournir aux élèves des activités positives et les impliquer dans les décisions d'organisation.

Dans la classe

■ **instituer des règles de vie** compréhensibles et adaptées à l'âge des élèves à partir de trois principes : ne pas agresser les autres élèves, venir en aide aux élèves agressés, faire participer les élèves qui sont isolés ;

■ **proposer des exercices pratiques** tels que le théâtre, les jeux de rôle ;

■ **valoriser les comportements** respectueux et positifs ;

■ **recourir si nécessaire à des sanctions rapides et cohérentes.**

■ **travailler dans la solidarité** et le respect de l'autre : travail en groupe, apprentissage coopératif.

Au niveau individuel

■ **mesures centrées sur l'agresseur** : mettre l'accent sur le caractère inadmissible de ces comportements ; aider les agresseurs à identifier les difficultés qui ont pu les y conduire, à découvrir des ressources positives et à gérer leur agressivité ;

■ **mesures centrées sur la victime** : les encourager à s'exprimer, travailler sur une amélioration de l'image de soi des victimes, leur indiquer à qui demander de l'aide (expériences de « conseils des pairs »), les aider à acquérir de l'assurance ;

■ **solliciter les familles** d'enfants agresseurs et victimes.

Expérimentations

■ Académie de Paris

■ Un programme expérimental se met en place au groupe scolaire Reisz et au collège Jean-Perrin : PRICE, programme de recherche en Innovation sur le climat à l'école, inspiré d'un programme finlandais nommé KiVa destiné à prévenir en particulier le harcèlement en misant sur le dialogue, la responsabilisation et la coopération, la créativité et la régulation dans les classes. Ce programme s'appuie également sur les ressources du programme VISTOP managing school violence and bullying : a whole school approach for teachers ;

■ Dans un collège : action visant à développer les capacités langagières et relationnelles le savoir vivre ensemble, à partir de jeux de rôles animés par le professeur d'histoire-géographie-éducation civique. Cette action concernant initialement les élèves de 4^e et 3^e s'est étendue à des actions inter-degrés.

■ **Académie de Rouen** (Évreux et Louviers) : une formation pour prévenir et lutter contre les phénomènes de bouc-émissaire en milieu scolaire piloté par E. Verdier, chef du pôle « Discriminations, violences et santé » à la Ligue française pour la santé mentale.

■ **Académie de Toulouse** : programme de formation des personnels sociaux à la médiation et la gestion des conflits. Séances de sensibilisation des personnels et des parents à la cyber-intimidation dans le cadre de l'opération « mallette des parents ». Interventions « expérimentales » de 3 h à l'école maternelle et primaire, dans le cadre de l'animation d'un café des parents sur les bagarres imposées, le jeu du foulard, le happy slapping.

■ **Académie d'Orléans-Tours** : actions en direction des personnels et des élèves, prévention des dangers internet, réseaux sociaux, harcèlement filles-garçons, climat scolaire (EMS et service social).

■ **Académie de Limoges** : projet jeux dangereux, violence, « school bullying », cyberharcèlement : journée de formation des chefs d'établissement et des CPE en octobre 2011. Projet académique sur le développement des compétences psychosociales et l'estime de soi. Formation de 15 formateurs à la démarche de prévention transversale.

■ **Académie de Créteil** : formation de médiation par les pairs pour les petits incidents dans la cour de récréation et incivilités, formation des élèves à la gestion des conflits, parrainage des élèves de 3^e en direction des 6^e.

RESSOURCES

- **Rapport au ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative** « Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'école » par le professeur Éric Debarbieux-Observatoire internationale de la violence à l'école-université Bordeaux Segalen- avril 2011-consultable en ligne sur le site education.gouv.fr
- **Un document DGESCO-CNDP** destiné à la formation des personnels de santé, des psychologues scolaires et plus largement des équipes éducatives sur « Les jeux dangereux et les pratiques violentes » est consultable en ligne sur le site www.eduscol.education.fr.
- **Des données complémentaires** seront fournies par :
 - les résultats de l'enquête de victimation menée à l'école primaire par l'UNICEF et l'Observatoire international de la violence ; fin mars 2011
 - les résultats de l'enquête de victimation menée par la DEPP sur un échantillon représentatif de 300 collèves avec une représentation des CLAIR.
- **Un appui particulier des équipes mobiles de sécurité pour les établissements ECLAIR**

Les EMS sont particulièrement mobilisées afin d'être en appui et en soutien aux établissements ECLAIR en cas de difficultés liées à des phénomènes de violence. Elles peuvent être sollicitées pour trois types d'intervention : en prévention, en cas d'incident ou en accompagnement du chef d'établissement et des équipes éducatives. Dans le cadre de la prévention, les EMS interviennent dans les classes pour des actions de sensibilisation, sont présentes lors de l'accueil et des sorties des élèves, réalisent des actions de formation, participent au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et rencontrent des partenaires, les élèves, les enseignants, les personnels et les parents. En cas d'incident ou de crise dans l'établissement ou à ses abords, les EMS analysent le climat scolaire et sécurisent les lieux, prennent en charge les élèves perturbateurs, réalisent des médiations aux abords

de l'établissement, accompagnent les entrées et sorties de classe et mettent en place des cellules d'écoute.

En situation d'accompagnement, les EMS conseillent les chefs d'établissement, accompagnent les dépôts de plainte, assurent une analyse et un suivi de la situation « post-crise » et accompagnent les victimes.

■ **Le recours aux compétences des correspondants sécurité-école**

Les correspondants sécurité-école ont un rôle clé dans les établissements ECLAIR dans la mesure où ils proposent un accompagnement adapté à chaque établissement : ils facilitent les contacts entre la communauté éducative et ses partenaires du ministère de l'intérieur et ils interviennent à la demande du chef d'établissement en soutien de l'équipe pédagogique de l'établissement.

15 L'ambition scolaire

Développer l'ambition scolaire est un des enjeux du programme ECLAIR. Le cadre des innovations et expérimentations permet de mettre en place des actions pour favoriser l'esprit d'initiative, l'engagement et une orientation ambitieuse des élèves. Cette ambition s'inscrit dans le parcours scolaire de chacun d'entre eux dès l'école primaire et se développe dans la continuité de celui-ci au collège et au lycée. Donner de l'ambition aux élèves, c'est leur faire prendre conscience de leurs capacités, de leurs compétences scolaires et non scolaires afin de développer une image positive d'eux-mêmes, une confiance en eux qui leur offre la possibilité de se projeter dans une orientation choisie en lien avec leurs compétences et leurs aspirations.

Principes

L'ambition scolaire s'ancre dans les relations quotidiennes de l'équipe pédagogique avec les élèves et leur famille. Elle s'appuie sur une évaluation positive et une relation d'autorité bienveillante à l'égard des élèves. Des partenariats construits par l'établissement avec le monde professionnel et l'enseignement supérieur (IUT, BTS, universités, laboratoires de recherche, grandes écoles, etc.) peuvent contribuer à développer l'ambition scolaire des élèves.

Pistes d'action

À l'école primaire

■ **Tenir compte de la diversité des élèves** en proposant des ateliers (ateliers des intelligences multiples), des groupes de compétences et de besoins, voire du tutorat par les pairs (classes multi-âges) ou même d'étudiants de grandes écoles par des « jumelages » entre classes du primaire et des établissements supérieurs. Toutes ces démarches visent à développer l'autonomie, les capacités et les compétences des élèves.

Au collège

■ **Favoriser la connaissance des métiers et des formations** pour développer l'ambition scolaire : option de découverte professionnelle de 3 heures en quatrième, intervention des Ingénieurs pour l'école dans les établissements ECLAIR, conférences et visioconférences, ateliers d'orientation.

■ **Développer les stages** en entreprise à l'étranger (programme Léonardo).

Au lycée

■ **Développer des « cordées de la réussite »** avec des universités et grandes écoles.

■ **Organiser une association d'anciens élèves.**

■ **Mettre en place des partenariats** avec de grandes écoles (Sciences Po, ESSEC...) pour favoriser l'accès des lycéens à ces établissements d'enseignement supérieur.

■ **Construire avec les universités** des dispositifs améliorant la connaissance de l'enseignement supérieur.

■ **Encourager l'ambition des filles** dans les carrières scientifiques, technologiques et industrielles en nouant des partenariats avec les laboratoires de recherche scientifiques et les grandes écoles.


■ ■ ■ Expérimentations

■ **Prépa pro** : la classe de troisième « DP 6 heures » doit évoluer, pour prendre en compte les transformations introduites par la rénovation de la voie professionnelle. L'expérimentation consiste en une globalisation d'une partie des horaires d'enseignement pour laisser une place plus importante aux projets des établissements en fonction de l'acquisition des compétences du socle (12 h 30 consacrées aux disciplines d'enseignement général et 12 h 30 d'enseignements « professionnels, scientifiques, techniques, sportifs »), avec une implantation en lycée professionnel.

■ **Livret de compétences expérimental** qui a pour objectifs de permettre aux élèves de valoriser toutes leurs compétences, compétences acquises dans le cadre scolaire mais aussi compétences acquises dans le cadre extrascolaire, ainsi que leur engagement dans des activités associatives, sportives ou même familiales et de retracer leurs expériences de découverte du monde professionnel. Il doit être le vecteur d'une orientation positive et donner la possibilité, à chaque jeune, de mieux identifier ses aspirations et son potentiel et de les valoriser dans la construction de son parcours.

RESSOURCES

- **Les internats d'excellence** sont des lieux de ressources en matière d'innovation pédagogique pour les établissements ECLAIR.
- **La mise en réseau des lycées** à l'échelle d'un territoire pertinent ainsi que la bonne articulation avec les établissements d'enseignement supérieur voisins contribuent à la mise en œuvre de l'orientation active.



Direction générale de l'enseignement scolaire

Suivi éditorial et conception graphique :
Délégation à la communication
Ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative
mai 2011

Impression : Ovation
ISBN : 978-2-11-128220-9

Ce vade-mecum est à l'usage des équipes académiques en charge du pilotage du réseau des ECLAIR, ainsi que des écoles et établissements du programme. Il liste sept principes structurants du programme, explicite des stratégies possibles dans le domaine de la maîtrise des fondamentaux, avant de détailler quatre aspects de la politique pédagogique et éducative en ECLAIR contribuant à accroître l'efficacité des pratiques et à réduire les inégalités scolaires.

